

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services											
Chiffres d'Affaires Nets											

Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 585	100,00	100	1,42	4 485		N/S	
Autres produits			0	0,00	6 965	98,58	-6 965		-100,00	
Total des produits d'exploitation (I)			4 585	100,00	7 065	100,00	-2 480		-35,09	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			19 853	433,00	26 613	376,69	-6 760		-25,39	
Impôts, taxes et versements assimilés			13 276	289,55	7 057	99,89	6 219		88,13	
Salaires et traitements			20 000	436,21	20 000	283,09			0,00	
Charges sociales			19 664	428,88	1 831	25,92	17 833		973,95	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			33 038	720,57	27 451	388,55	5 587		20,35	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			399	8,70	1	0,01	398		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			106 229	N/S	82 953	N/S	23 276		28,06	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-101 645	N/S	-75 888	N/S	-25 757		-33,93	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			136 317	N/S	102 685	N/S	33 632		32,75	
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			136 317	N/S	102 685	N/S	33 632		32,75	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			500	10,91	992 947	N/S	-992 447		-99,94	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			500	10,91	992 947	N/S	-992 447		-99,94	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			135 817	N/S	-890 262	N/S	1 026 079		115,26	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			34 172	745,30	-966 150	N/S	1 000 322		103,54	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	98 500	N/S			98 500	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	98 500	N/S			98 500	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000	65,43			3 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	78 766	N/S			78 766	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	81 766	N/S			81 766	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16 734	364,97			16 734	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	239 401	N/S	109 750	N/S	129 651	118,13
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	188 495	N/S	1 075 900	N/S	-887 405	-82,47
RÉSULTAT NET	50 906	N/S	-966 150	N/S	1 017 056	105,27
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SARL ARCANE

84 rue Maurice Berteaux

95360 MONTMAGNY

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

édité le 02/08/2023

certifié conforme


ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	229 889	18 397	211 492	5,40	107 696	2,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence	1 068		1 068	0,03	3 818	0,10
Autres Participations	197 902		197 902	5,06	377 902	9,74
Créances rattachées à des participations	1 650 149		1 650 149	42,16	1 303 763	33,60
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 079 008	18 397	2 060 611	52,65	1 793 178	46,22
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	42 800		42 800	1,09	42 800	1,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	64 911		64 911	1,66		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	984 723		984 723	25,16	700 000	18,04
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	761 099		761 099	19,44	1 343 855	34,64
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 853 533		1 853 533	47,35	2 086 655	53,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 932 541	18 397	3 914 144	100,00	3 879 833	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500 000)	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	38,32	38,66
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	150 000	150 000
Réserves statutaires ou contractuelles	3,83	3,87
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 599 418	5 565 568
Report à nouveau	117,51	143,45
Résultat de l'exercice	50 906	-966 150
	1,30	-24,89
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	6 300 324	6 249 418
	160,96	161,07
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		11 589
		0,30
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 022	9 083
Dettes fiscales et sociales	0,05	0,23
. Personnel		
. Organismes sociaux	9 800	
. Etat, impôts sur les bénéfices	0,25	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-2 398 002	-2 395 257
Autres dettes	-61,26	5 000
Instruments financiers à terme		0,13
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	-2 386 180	-2 369 585
	-60,95	-61,06
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	3 914 144	3 879 833
	100,00	100,00

SARL ARCANE
S.A.R.L. au capital de 2 351 651,00 Euros
Siège social : 84 rue Maurice Berteaux

95360 MONTMAGNY
R.C.S PONTOISE : B 432 410 884

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Le 30/06/2023,
à 11 Heure,

Madame Najat MUSHTAQ, détenant 188 parts sociales,
Monsieur Ahmad MUSHTAQ, détenant 14812 parts sociales,

associés de la société **SARL ARCANE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Ahmad MUSHTAQ, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 50 906,40** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 50 906,40** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **50 906,40** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -49 093,60 Euros

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 100 000,00 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<u>Dates de clôture</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</u>		<u>Revenus non éligibles à l'abattement</u>
	<u>Dividendes</u>	<u>Autres revenus distribués</u>	
31/12/2019	110.000,00		
31/12/2020	32.000,00		
31/12/2021	0		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération versée à Monsieur Ahmad MUSHTAQ, gérant, qui s'élève à 20.000,00 Euros, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Elle approuve également le montant des charges sociales de Monsieur Ahmed MUSHTAQ, gérant, qui s'élève à 19.666,84 Euros payées par la société pour son compte pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résolution n° 6

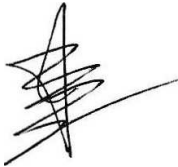
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.